



# Assemblée générale

Distr. générale  
13 novembre 2002  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-septième session

Point 115 de l'ordre du jour

### **Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique**

#### **Rapport de la Cinquième Commission**

*Rapporteur* : M. Haile Selassie **Getachew** (Éthiopie)

## **I. Introduction**

1. À sa 19e séance plénière, le 20 septembre 2002, l'Assemblée générale, suivant en cela la recommandation du Bureau, a décidé d'inscrire à l'ordre du jour de sa cinquante-septième session la question intitulée « Coordination administrative et budgétaire entre l'Organisation des Nations Unies et les institutions spécialisées ainsi que l'Agence internationale de l'énergie atomique » et de la renvoyer à la Cinquième Commission.
2. La Commission a examiné la question à ses 6e et 15e séances, les 3 et 24 octobre 2002. Les déclarations et observations faites au cours des débats sont consignées dans les comptes rendus analytiques correspondants (A/C.5/57/SR.6 et 15).
3. Pour l'examen de la question, la Commission était saisie d'une note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes du système (A/57/265).

## **II. Examen du projet de décision A/C.5/57/L.6**

4. À sa 15e séance, le 24 octobre, la Commission a été saisie d'un projet de décision présenté par le Président et intitulé « Rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes du système » (A/C.5/57/L.6).



5. À la même séance, la Commission a adopté le projet de décision A/C.5/57/L.6 sans le mettre aux voix (voir par. 6).

### **III. Recommandation de la Cinquième Commission**

6. La Cinquième Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de décision ci-après :

#### **Rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes du système**

L'Assemblée générale prend acte de la note du Secrétaire général transmettant le rapport statistique du Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination sur la situation budgétaire et financière des organismes du système<sup>1</sup>.

---

<sup>1</sup> A/57/265.